

# BONNE GOUVERNANCE: la Wallonie fait sa révolution

▶ Le gouvernement a présenté sa grande réforme de l'éthique et de la gouvernance

▶ Paul Magnette, ministre président wallon (PS), Pierre-Yves Dermagne (PS), ministre des pouvoirs locaux, et Maxime Prévot (cdH), vice-président, ont la mine des bons jours, ce jeudi, à l'Élysette. Logique, ils viennent d'accoucher d'une réforme capitale pour le sursaut d'une Wallonie traumatisée par l'affaire Publifin. Le gouvernement annonce une *"tornade éthique"*. Et objectivement, ils ne se contentent pas de demi-mesures. C'était plus que nécessaire. *"Nous arrivons avec une conception nordique de la transparence [...] On va plus loin que celles existant à tout autre niveau de pouvoir en Belgique, ou*

*dans bon nombre d'États en Europe"*, lance d'emblée Paul Magnette, avant d'égrener les mesures, qu'il espère faire passer au Parlement avant l'été. Le principe est clair pour le Carolo: *"Au départ, nous pensions que certaines données ne devaient pas être publiées, par respect pour la vie privée. Nous avons changé d'avis."* Cette volonté de transparence se matérialisera notamment par un cadastre annuel des mandats et des rémunérations. En pratique, chaque citoyen pourra facilement connaître les différents mandats et le montant de la rémunération de chaque élu local, dirigeant ou administrateur d'intercommunales, et même d'un non-élu, qui siège dans un organisme public. Tout cela sera publié chaque année au moniteur belge, mais aussi sur le Net. Dans le petit monde opaque des intercommunales, c'est une véritable révolution.

**LE GOUVERNEMENT** frappe également un gros coup au niveau des rémunérations. Il instaure de nouveaux plafonds. Pour un non-élu, le montant maximum des rémunérations perçues dans ses mandats ne pourra plus dépasser 50% de l'indemnité parlementaire, et 150% pour les élus locaux. Autre point clé : les dirigeants d'in-

tercommunales, type Publifin ou Ores, ne pourront plus dépasser les 245.000 € annuels de rémunération. Pour les autres organismes identifiés par le gouvernement, comme Nethys ou Resa, ce sera 302.500 €. Stéphane Moreau verra ainsi son salaire divisé par trois! (lire ci-contre).

Le gouvernement propose également une batterie de règles pour étendre les incompatibilités entre les mandats locaux et les organismes publics. Mais aussi un renforcement strict des contrôles et des sanctions au niveau local et supra local.

Enfin, Maxime Prévot et Paul Magnette, bourgmestres en titre de Namur et de Charleroi, ont posé un geste fort, qui les implique personnellement. Les règles de cumul bourgmestre-ministre vont être renforcées. *"Cela n'a rien à voir avec Publifin, mais nous avons entendu que c'était une clarification nécessaire"*, ont-ils indiqué. Il sera notamment interdit au bourgmestre empêché d'assister au collège communal et de présider le conseil. *"Je vais devoir trouver quelqu'un pour présider le conseil communal de Charleroi"*, conclut Paul Magnette.

Adrien de Marneffe

**-70**

Selon le décret wallon préparé par le gouvernement wallon, Stéphane Moreau perdra 70% de son salaire.

Magnette et Prévot  
laissent la main  
pour le mayorat  
de Charleroi et Namur

## Le cdH pas d'accord avec le Gerfa

Le cdH a tenu à réagir à l'enquête du Gerfa, publiée ce jeudi dans nos pages. Pour rappel, des propositions en matière de gouvernance avaient été soumises aux différents partis, qui y ont répondu par oui ou par non. Or, comme précisé dans l'enquête, des réponses du cdH ont été révisées par le Gerfa, pour "corriger le

'oui', si le commentaire le contredisait".

Inacceptable pour le cdH qui accuse le Gerfa "de manquer de déontologie et d'éthique". "Le Gerfa se permet de désinformer la population en transformant des réponses que nous lui avons envoyées par écrit. Il l'a fait à quatre reprises sur les douze propositions de son enquête sur la bonne gouvernance. Ce n'est ni plus ni moins de la manipulation et de la désinformation. Sans rectification im-

médiate de la part du Gerfa, le cdH considérera que cet organe n'a plus aucune crédibilité."

De son côté, Michel Legrand, président du Gerfa "assume totalement sa méthodologie". Avant de conclure : "Nous avons pris cette décision en comité. Il n'y a que pour le cdH que nous avons procédé de la sorte car ils répondaient oui aux propositions, mais leurs explications contredisaient cette réponse."

### AFFAIRE PUBLIFIN

## Moreau : vers le bras de fer

Le décret wallon prévoit de diminuer de 70 % la rémunération du patron de Nethys, Stéphane Moreau. Il passera donc de plus de 900.000 € brut par an (en comp-

tant les bonus), à 302.500 €, tout compris. Éjecté récemment du PS, le bourgmestre d'Ans acceptera-t-il que le gouvernement (PS-cdH) lui dicte ainsi sa loi ? Rien n'est moins sûr. Au contraire, le risque est grand de voir le patron de Nethys leur livrer un véritable bras de fer juridique pour conserver ses émoluments. Le gouvernement le reconnaît d'ailleurs, via Maxime Prévot : "Il est possible que cette

décision soit contestée en justice." Raison pour laquelle nos ministres ont préalablement pris soin de convaincre les principaux dirigeants wallons d'intercommunes (5 ou 6) de "spontanément" baisser leur rémunération. Mais Paul Magnette le glissera d'ailleurs avec le sourire, en fin de conférence. "Il (Stéphane Moreau) n'en fait pas partie."